

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 23  
Date de la convocation : 24 août 2023  
Date de publication : 07 septembre 2023

### ***Membres présents :***

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Monsieur Maurice HOFFMANN
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Joëlle LEPETZ
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Christophe MONNERET	Madame Isabelle MANGIN
Madame Nathalie JEANNET	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Olivier MEUGIN	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

### ***Membres excusés :***

Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thomas RYAT
----------------------------	----------------------

### **Décision DB34/23**

**Objet : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la médiathèque Raymond Lefèvre à Champvans au profit du Foyer rural de Champvans**

La médiathèque Raymond-Lefèvre de Champvans fait partie du réseau de Lecture Publique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis 2019. A ce titre, elle participe au déploiement de la lecture et aux animations autour du livre en lien avec des professionnels du réseau mais aussi avec des bénévoles.

Certains bénévoles font notamment partie de la section « Culture et Créations de Champvans » (3C). Il s'agit d'une antenne du Foyer rural de Champvans qui propose des ateliers artistiques et culturels toute l'année à destination de tous les publics et sur des temps hors horaires d'ouverture de la médiathèque.

La collectivité souhaite mettre en place un partenariat avec les 3C afin qu'ils puissent disposer des locaux de la médiathèque pour mener à bien leurs ateliers. En contrepartie, l'association s'engage à proposer au minimum 4 ateliers artistiques par an à destination des usagers de la médiathèque.

Ce partenariat vise à maintenir et à renforcer le lien existant entre les bénévoles du Foyer rural de Champvans et la médiathèque, notamment en matière d'ouverture à la création artistique

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de mise à disposition des locaux au sein de la bibliothèque Raymond Lefèvre à Champvans au profit du Foyer rural de Champvans,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

SCRUTIN

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources / Finances
- Pôle Actions Culturelles / Médiathèques
- Foyer rural de Champvans

*Fait à Dole, le 31 août 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*



*Jean-Pascal FICHÈRE.*